

Statistique sur les dépenses d'assurance maladie

Journal des évènements

Cnam



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
2. ANNEE 2017	4
JANVIER 17.....	4
FEVRIER 17	4
MARS 17	4
AVRIL 17.....	4
MAI 17	8
JUIN 17.....	8
JUILLET 17	8
AOUT 17.....	8
SEPTEMBRE 17	8
OCTOBRE 17.....	8
NOVEMBRE 17	9
DECEMBRE 17.....	10

1. Introduction

Ce document présente l'historique des ajouts de prestations ou révisions de nomenclatures ou de corrections effectuées sur les séries en date de soins ou en date de remboursement.

2. Année 2017

Date	Ajouts/ Modifications/ Errata	Statistique mensuelle en date de remboursement	Statistique mensuelle en date de soins
Janvier 17			Ajout de la prestation prise en charge des attentats
Février 17	<ul style="list-style-type: none"> Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> Rien à signaler
Mars 17	<ul style="list-style-type: none"> Compte tenu des modifications apportées aux corrections des jours ouvrés et des variations saisonnières (cf « Statistique mensuelle en date de soins ») les taux de révision n'ont pas été calculés à partir des séries CJO CVS mais à partir des données brutes (comprenant uniquement le taux de complétude). 	<ul style="list-style-type: none"> Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> Changement de la correction des jours ouvrés et des variations saisonnières (modifications rétropolées sur toutes les séries).
Avril 17	<ul style="list-style-type: none"> « Contrat type national d'aide à l'installation des médecins » pour les médecins généralistes, spécialistes et les centres de santé. Intégration de la « Rémunération médecin traitant Centres de santé » dans la ligne « Rémunération médecin traitant » dans les honoraires de centre de santé. Intégration du « Différentiel médecin référent médecin traitant » dans le 	<p>→Création de la ligne « Contrats démographiques - conventions 2016 ».</p> <p>→Pas de création de ligne.</p> <p>→Création d'une nouvelle ligne.</p>	

	<p>total des honoraires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du « Forfait sortie précoce » dans les honoraires de centre de santé et dans le total des honoraires Risque maternité et tous risques. • Intégration de l' « Option démographique chirurgiens-dentistes » dans le total des honoraires. • Rémunération pharmaciens AOD (anticoagulants oraux) : elle est Intégrée dans la ligne « Rémunération sur objectifs des pharmaciens » • « Dotations annuelles » au niveau des établissements publics qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> → Les Unités de soins de longue durée (USLD) → Les Dotations annuelles de financement (DAF) et modulées à l'activité (DMA) → incitation financière à l'amélioration de la qualité (IFAQ) et 	<p>→ Création d'une nouvelle ligne.</p> <p>→ Création d'une nouvelle ligne.</p> <p>→ Pas de création de ligne.</p> <p>→Création de la série « DMA part socle (Dotation Modulée à l'activité) » dont la date d'entrée en vigueur est pour le 01/03/2018.</p> <p>→Création de l'IFAQ SSR dont la date d'entrée en vigueur est le 01/01/2017.</p>	
--	---	--	--

	<p>Reversement du coefficient prudentiel SSR.</p> <p>→ Autres financements SSR (ACE, MO, PTS).</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Tarification à l'activité dans le public comprend la dégressivité tarifaire en plus des Hôpitaux de proximité qui existaient déjà. <p>Incitation financière à l'amélioration de la qualité (IFAQ) au niveau du public.</p>	<p>→Création des séries ACE SSR (actes et consultations externes prévue pour le 01/03/2017) ; MO SSR (molécules onéreuses) (prévue pour le 01/03/2018) et PTS SSR (plateaux techniques) (prévue pour le 01/01/2018)</p> <p>→ création de la série « Dégressivité tarifaire (MCOO) »</p> <p>→ création d'une nouvelle ligne</p> <p>Rebasage des mois de janvier, février et mars 2017, le premier paiement de l'IFAQ des établissements publics entrant en vigueur en janvier 2017.</p>	
--	---	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Les dotations annuelles de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) dans les établissements publics comprennent maintenant : les MIGAC MCOO et les MIGAC SSR. • Le Forfait sécurité et environnement au niveau des établissements privés comprend en plus : SE5 et FPI. • « Médicaments sous ATU séjour » au niveau des établissements privés • Les dotations annuelles de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au niveau des établissements privés : comprennent maintenant : les MIGAC ODMCO et les MIGAC SSR. • Autres Psychiatrie 	<p>→ création d'une nouvelle ligne MIGAC.</p> <p>→ Pas de création de ligne.</p> <p>→ création d'une nouvelle ligne.</p> <p>→ création de deux nouvelles lignes : MIGAC ODMCO et MIGAC SSR.</p> <p>→ création d'une nouvelle ligne.</p>	
--	--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Autres SSR 	→ création d'une nouvelle ligne.	
Mai 17	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler
Juin 17	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler
Juillet 17	<ul style="list-style-type: none"> • Erratum : Rétropolation de « Rémunération soins de proximité » pour laquelle un nouveau code n'avait pas été extrait. 	<ul style="list-style-type: none"> • sous-ligne « soins de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> • pour les mois de mai et de juin 2017
Août 17	<ul style="list-style-type: none"> • « Acte de télésurveillance » pour les pour les sages-femmes, infirmiers et masseurs libéraux. • « Forfaits filières et réseaux » pour les Orthoptistes libéraux. • « Options démographiques infirmiers » pour Centres de santé (prescriptions). 	<ul style="list-style-type: none"> → création d'une nouvelle ligne. → création d'une nouvelle ligne. → création d'une nouvelle ligne 	
Septembre 17	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler
Octobre 17	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler

<p>Novembre 17</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des « Avis ponctuel de consultant PUPH, avis ponctuel de consultant psychiatre, avis ponctuel » au niveau des <u>soins de ville</u> dans les C Omnipraticiens, les C Spécialistes et les C Neuro-psychiatres et au niveau des <u>établissements publics</u> dans les honoraires du secteur public et dans facturation directe. • Intégration de la « TSA - télésurveillance : ps effectuant accompagnement » au niveau des <u>soins de ville</u> dans la Télémedecine et dans les autres frais LPP, au niveau des <u>établissements publics</u> dans la facturation directe et au niveau des <u>cliniques privées</u> dans la Permanence des soins – FIR. • Intégration de « l’Avis ponctuel de consultant médecin (visite) » au niveau des <u>soins de ville</u> dans les V Omnipraticiens et dans les V Spécialistes. • Intégration de « l’Avis ponctuel de consultant psychiatre (Visite) » au niveau des <u>soins de ville</u> dans les V Neuropsychiatres. • Intégration de « la Prestation fin de 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de création de ligne. • Pas de création de ligne. • Pas de création de ligne. • Pas de création de ligne. • Pas de création de ligne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler
---------------------------	--	---	---

	garde ambulance» au niveau des <u>soins de ville</u> dans les Indemnités de garde ambulancière.		
Décembre 17	<ul style="list-style-type: none"> • Aides financières aux professionnels de santé pour les Omnipraticiens et les Spécialistes. • Contrats Ophtalmologistes pour les spécialistes. • Acte de télésurveillance pour les Sages-femmes libérales. 	<p>→ création d'une nouvelle ligne.</p> <p>→ création d'une nouvelle ligne.</p> <p>→ création d'une nouvelle ligne.</p>	